

Composition de la COGEFI lors de la séance de travail du jeudi 19 mai 2022

Président : Monsieur Rémy PACHE (SCD)
Membres : Mesdames Helena FROEHLICH (PLR)
Anaëlle URIO (ASSE), *rapportrice pour les comptes*
Messieurs Michael HAUSCHILD (ASSE), *(excusé dès 12h00)*
Hans-Jörg HIRSCH (ASSE)
Simon HOSTETTLER (PLR), *(désigné par son parti le 18 mai 2022 en remplacement de Monsieur Stephen RICHARDS démissionnaire)*
Jean-Pierre JATON (Les Vert-e-s), *rapporteur pour la gestion*

Déroulement de la séance du jeudi 19 mai 2022

Les membres de la Municipalité ont été entendus à tour de rôle durant la journée, en présence constante du Syndic et du boursier communal Monsieur Didier REYMOND, selon l'horaire suivant :

08h00 - 09h00 : Monsieur Etienne DUBUIS, Syndic (1^{ère} partie)
09h00 - 10h30 : Monsieur René PILLER
10h30 - 12h00 : Madame Anne MERMINOD
13h00 - 14h00 : Monsieur Etienne DUBUIS, Syndic (2^{ème} partie)
14h00 - 15h30 : Monsieur Olivier MATTHEY
15h30 - 17h00 : Madame Corinne WILLI

La COGEFI a ensuite siégé à huis clos de 17h00 à 17h30, puis a présenté à l'ensemble de la Municipalité et au boursier une première synthèse de ses discussions. La séance a été levée à 18h00.

La COGEFI remercie la Municipalité et le boursier pour leur disponibilité et pour les explications et réponses reçues.

Composition de la COGEFI lors de la séance du mardi 31 mai 2022

Président : Monsieur Rémy PACHE (SCD)
Membres : Mesdames Helena FROEHLICH (PLR)
Anaëlle URIO (ASSE)
Messieurs Michael HAUSCHILD (ASSE)
Hans-Jörg HIRSCH (ASSE)
Simon HOSTETTLER (PLR)
Jean-Pierre JATON (Les Vert-e-s)

1. PREAMBULE

Dans le cadre de son analyse de la gestion 2021 la COGEFI s'est penchée sur les raisons qui ont conduit à la **démission de Madame la Municipale Cécile THEUMANN** en novembre 2021. A cet effet la COGEFI s'est réunie pour 3 séances particulières, la 1^{ère} le mardi 15 février 2022 de 20h00 à 22h00 qui a permis d'élaborer une liste de 5 questions sur les causes et les conséquences de cette démission. La 2^{ème} séance le mercredi 11 mai 2022 de 20h30 à 22h30, au début de laquelle cette liste de questions a été remise à une délégation de la Municipalité composée du Syndic Monsieur Etienne DUBUIS et de Madame la Municipale Anne MERMINOD qui nous ont communiqué leurs réponses. La même liste de questions a été remise à Madame Cécile THEUMANN au début de la 3^{ème} séance qui a eu lieu le mardi 31 mai 2022 de 20h30 à 22h30. Le compte rendu de ces séances (rédigé par Madame Anaëlle URIO) fait l'objet du paragraphe 3.1 du présent rapport.

2. ANALYSE DU RAPPORT DE GESTION

Pour une meilleure clarté, l'analyse du rapport de gestion 2021 se fera dans l'ordre du sommaire du document plutôt que dans l'ordre de passage des Municipales et des Municipaux.

3. AUTORITES (pages 3 à 21)

Les pages 124, 125 et 126 du rapport de gestion apportent des réponses aux vœux de la COGEFI sur la gestion 2020. La COGEFI prend acte de ces réponses.

Le changement de législature du 1^{er} juillet 2021 a entraîné l'apparition de 3 nouveaux membres de l'exécutif et une nouvelle répartition des dicastères. Après 4 mois d'activité, le 1^{er} novembre 2021, la Municipalité a entrepris une nouvelle répartition des dicastères et la COGEFI constate que trois dicastères ont disparus, *Communication*, *Relations extérieures* et *Valorisation du patrimoine immobilier*. Quatre dicastères nouveaux sont apparus, *Ports*, *Séniors*, *Éclairage public* et *Télécoms*. Les explications sur ces changements nous sont données par le Syndic. Sur les disparitions, les dicastères *Relations extérieures* et *Valorisation du patrimoine immobilier* n'ont pas paru indispensables après quelques mois d'activité. Concernant la *Communication*, chaque membre de l'exécutif en fait. La création d'un dicastère est un geste politique pour montrer à la population l'intérêt que l'exécutif porte au sujet en particulier concernant les séniors, de plus en plus nombreux dans notre commune. Le dicastère des *Ports* a été créé en lien avec le projet du nouveau port du Laviau, celui de *l'Éclairage public* en particulier suite au postulat de Monsieur Laurent CLERC ("*Pour une modération de l'éclairage public de la commune de St-Sulpice*") et celui des *Télécoms* en lien avec la problématique des antennes 5G.

La COGEFI prend note d'une proposition du Syndic de faire ensemble et régulièrement le point de la situation sur le **programme de législature**.

Le boursier Monsieur Didier REYMOND a proposé de fournir à la COGEFI des indicateurs financiers permettant de suivre durant l'année **l'évolution du budget** par rapport aux dépenses effectives. Ceci permettra d'améliorer la transparence au travers de tableaux de bord.

3.1 Démission de Madame Cécile THEUMANN

Comme indiqué dans le préambule, la COGEFI a demandé à rencontrer la Municipalité ainsi que Madame Cécile THEUMANN pour donner suite aux changements de dicastères qui ont précédé la démission de cette dernière.

Voici la liste des 5 questions que la COGEFI a transmise aux deux parties :

- 1) Dès l'installation des autorités pour la législature 2021 – 2026 et la répartition initiale des dicastères, quel est l'enchaînement et le calendrier des événements qui ont conduit la majorité de la Municipalité à prendre la décision de réorganiser les dicastères, enlevant par là même l'essentiel des responsabilités initialement attribuées à Madame Cécile THEUMANN ?
 - a. Ces événements sont-ils "enregistrés" (procès-verbaux de séance, enregistrement RH, courrier, courriel, etc...) ?
 - b. Avant d'arriver à cette décision, y a-t-il eu discussion préalable avec Madame Cécile THEUMANN, a-t-elle été entendue, a-t-elle pu faire valoir son point de vue au sujet des éléments invoqués, y a-t-il eu tentative de résolution de problème ou de médiation ?
 - c. La prise de cette décision a-t-elle eu lieu en présence de l'ensemble des parties ?
 - d. Les démissions enregistrées (par exemple le secrétaire municipal, la déléguée au développement durable) sont-elles liées à ces événements ?
- 2) Hormis un certain dégât d'image, ces événements ont-ils et/ou pourraient-ils causer un préjudice pour la commune (financier, plainte / saisie d'un tribunal, etc...) ?
- 3) Dès la décision de réorganisation des dicastères prise, y a-t-il d'autres événements à rapporter jusqu'à la démission de Madame Cécile THEUMANN ?
- 4) Suite à la réorganisation des dicastères, quel a été l'impact sur la marche des divers services et sur les prestations à la population ?
- 5) Ces événements ont-ils amené la Municipalité à modifier ses pratiques et/ou mettre en place de nouvelles mesures afin d'éviter de revivre des situations similaires dans le futur ?

Les deux parties ont accepté de répondre à ces différentes questions et nous ont donné une description détaillée de l'enchaînement des événements. Le contenu détaillé de ces discussions ne peut pas être relaté dans ce rapport afin de protéger l'anonymat des personnes concernées.

Après avoir entendu les différents points de vue sur les événements, la COGEFI constate qu'un conflit de personnes est né au sein de la Municipalité avec, il semble, une divergence

personnelle profonde voire une incompatibilité d'interprétation et acceptation de la gestion des dicastères entre 2 personnes. La Municipalité a été dans l'impossibilité de gérer ce conflit en interne, s'en est suivi des tensions avec certains employés communaux. La Municipalité a donc décidé à la majorité, de procéder à un changement de dicastères afin de protéger le personnel communal. La conséquence de ces changements a été la démission de Madame Cécile THEUMANN qui a considéré ce remaniement extrême et rabaisant par rapport au travail qu'elle avait effectué jusque-là.

La COGEFI regrette un manque de médiation au sein du collège et constate qu'aucun processus de gestion de conflit n'est à disposition pour ce genre de cas. Elle émet donc le vœu n°1 qu'un tel processus soit mis en place et acté par la Municipalité afin que cette situation ne puisse pas se reproduire à l'avenir.

De plus, il est souligné que la communication orale des changements de dicastères aux différents présidents de parti n'était pas judicieuse.

Le remaniement des dicastères et la démission de Madame Cécile THEUMANN ont entraîné bien évidemment une immédiate surcharge de travail pour les membres de la Municipalité. A ce jour, aucun autre préjudice n'a été constaté par la COGEFI. Par ailleurs, aucune plainte d'employés communaux n'a été déposée.

4. ADMINISTRATION GENERALE (pages 22 à 33)

La démission du **secrétaire municipal** Monsieur Nicolas RAY a été vécue comme un moment difficile pour la nouvelle Municipalité. Le personnel du greffe a été soumis à de fortes pressions durant la période précédant l'engagement fixe d'un nouveau secrétaire municipal.

Sur le plan des **ressources humaines**, aucun engagement supplémentaire n'a été effectué en 2021. Seuls quelques aménagements de temps partiels ont mené à une augmentation du personnel de 0,8 ETP. Le coût global des salaires de l'administration est d'environ CHF 5,5 Millions. L'exécutif nous informe, sans plus de détails, que certains services sont actuellement en sous-effectifs :

- le service des bâtiments
- le greffe
- le service des ressources humaines

Selon le Syndic, l'augmentation du **taux de rotation** du personnel (de 14% en 2020 à 25% en 2021) pourrait être justifiée par la fin de la législature, certains employés ne se reconnaissant pas dans la nouvelle équipe.

Il nous été confirmé que les **heures supplémentaires** des cadres ne sont pas prises en compte, celles-ci faisant partie de leur cahier des charges. Pour les employés, les heures supplémentaires ne sont pas payées mais sont reprises en cours d'année. Cette règle a subi 2 ou 3 exceptions en 2021 pour des employés au bénéfice d'un certificat médical et qui n'ont

pas pu récupérer leurs heures, celles-ci leur ont donc été payées. Nous n'avons pas reçu d'information sur quels services ont contribué à l'augmentation des heures supplémentaires depuis 2019.

L'organigramme de la commune a été élaboré de manière à ce que chaque service ou employé ne dépende que d'un(e) seul(e) municipal(e), ce qui n'était pas le cas par le passé.

Concernant **l'informatique**, la COGEFI constate un manque de clarté des procédures d'attribution des contrats, ainsi qu'un manque de contrôle des actes facturés. Ceci a entraîné un dépassement important du budget. Le nouveau municipal en charge nous assure que l'imputation des factures va être améliorée dans le futur. L'année 2021 a été la première pour la société extérieure Malera et les factures envoyées par cette société devront être plus claires à l'avenir. Une amélioration est également attendue sur les rubriques qui composent le compte 1900. Finalement nous restons en attente du document concernant la « *stratégie informatique* » promis pour le premier semestre de 2022, comme indiqué en page 33 du rapport de gestion.

5. OFFICE DE LA POPULATION ET RECEPTION (pages 34 à 44)

Pas de commentaires particuliers

6. FINANCES (pages 45 à 47)

Les principales discussions ont porté sur l'emprunt consenti pour la construction du nouveau collège des Pâquis. La COGEFI s'interroge sur la nécessité de rembourser cet emprunt à son terme. Le Syndic nous répond que la volonté de la Municipalité est de ne pas augmenter la dette pendant cette législature et de se préparer au remboursement, basé sur le principe de ne pas transmettre de dette pour des équipements utilisés. D'autres possibilités de remboursement seront étudiées.

Pour le futur la COGEFI émet le vœu n°2 d'obtenir une **répartition des entrées fiscales**, par classe de revenu, afin de pouvoir évaluer l'impact du départ éventuel de 1 ou plusieurs gros contribuables.

7. ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE (pages 48 à 52)

La COGEFI demande si la **promotion économique** est envisageable à l'échelle communale. Le Syndic nous répond qu'effectivement le sujet est difficile à appliquer. Une nouvelle déléguée à la promotion économique à 20% vient d'être engagée, elle est très motivée, laissons-lui un peu de temps pour faire ses preuves.

Concernant le **tourisme** le sujet du maintien de notre appartenance au FERL est revenu sur la table. La municipale en charge nous renvoie à la réponse municipale datée du 9 novembre 2020 aux vœux n°10 et 11 de la COGEFI 2020 sur l'examen de la gestion 2019 à laquelle on peut se référer. Le Syndic admet que le FERL pourrait être plus sollicité pour des soutiens ponctuels à Saint-Sulpice. Une discussion approfondie sur le développement du tourisme ainsi qu'une stratégie claire semble nécessaire, la COGEFI est prête à participer à cette discussion.

Dans le domaine du **développement durable**, la COGEFI regrette que ce sujet n'apparaisse pas plus clairement sur le site Internet de la commune. D'autre part il serait souhaitable que les travaux de la Commission municipale en charge soient mieux documentés, en publiant les dates des séances, les ordres du jour et les comptes rendus des séances. En outre la COGEFI constate que la composition de cette commission ne respecte pas l'article 13 du « *Règlement du Fonds communal pour la l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement et du Fonds communal pour l'éclairage public* ».

Article 13 Organisation

La Municipalité de St-Sulpice compose, au début de chaque législature, une commission constituée d'une délégation de la Municipalité avec, au moins le responsable du dicastère en charge du développement durable qui préside le Fonds. La commission peut également être composée d'un membre de l'Administration communale en lien avec le développement durable, d'un ou plusieurs membres du Conseil et d'une personne intéressée et compétente, si possible habitant de la commune.

Elle émet donc le vœu N°3 que la composition de cette commission soit modifiée rapidement pour être conforme au règlement.

8. **BATIMENTS, DOMAINES ET FORETS** (pages 53 à 62)

Le nouveau municipal en charge des bâtiments nous informe qu'une réflexion pour la **valorisation des bâtiments communaux** a commencé en 2021. Elle sera poursuivie et développée par la Municipalité puis mise en œuvre par le nouveau chef des bâtiments qui sera engagé prochainement.

Il nous est remis un tableau regroupant les **travaux à effectuer** sur la trentaine de bâtiments communaux pour la durée de la législature.

Il nous est confirmé qu'une nouvelle salle communale, en remplacement du **Foyer des Pâquis**, n'est pas à l'ordre du jour. De simples travaux de remises en état sont prévus (voir le préavis 05/2022).

L'année 2021 marque la fin des **demandes d'autorisation d'abattage** signées par le garde forestier Monsieur Laurent ROBERT. Depuis le 1^{er} janvier 2022 ce sont 2 employés de la voirie, dûment formés à cette tâche, qui auront la charge de préavisier les demandes d'abattage.

9. INFRASTRUCTURES ET ENERGIE (pages 63 à 76)

Le suivi des **travaux routiers et des assainissements** est effectué actuellement par une seule personne à 100% ce qui semble insuffisant selon la municipale en charge.

Concernant **l'éclairage public**, on peine à voir dans les comptes les économies résultant du remplacement des ampoules par des LED et de l'abaissement de lumière la nuit. Un rapport plus détaillé sur ce sujet serait le bienvenu, qui rendrait visible le rendement de cet important investissement (vœu n° 4).

Il nous a été confirmé que la commune participe progressivement, en fonction de l'avancement des travaux, à l'amortissement de la **nouvelle station d'épuration de la CISTEP**.

Pour donner suite à une question de la COGEFI, la municipale en charge nous confirme que le programme LIFT (*projet national visant à diminuer les risques de non-insertion professionnelle des jeunes en fin de scolarité obligatoire*) s'est très bien passé pour les 2 jeunes accueillis à la **voirie**.

Pour information c'est en 2022 que se terminera le contrat du prestataire en charge du **ramassage des ordures**. Un nouvel appel d'offre sera initié pour 2023.

Rien de nouveau en 2021 concernant le **projet de la nouvelle déchetterie** si ce n'est qu'une confirmation que le partage des infrastructures avec la commune d'Ecublens ne sera pas envisageable. Le projet à venir regroupera la déchetterie et les services de la voirie. Le moment venu, la commune devra dédier des ressources, et pendant plusieurs années, à la gestion de ce projet.

10. URBANISME ET CONSTRUCTIONS, TRANSPORTS (pages 77 à 83)

Le **service technique** est confronté à une hausse substantielle des recours en matière de police des constructions. Cette partie de l'activité est particulièrement chronophage pour les employés du service. Le municipal en charge nous informe que ce n'est aucunement lié à des problèmes de règlement ou au traitement des dossiers, mais que l'origine de ces recours seraient plutôt dû aux moyens financiers importants des recourants.

11. SECURITE (pages 84 à 88)

Comme on a pu le lire dans la presse, les problèmes à **l'état-major de Polouest** continuent. Les procédures étant en cours il n'est pas possible d'obtenir plus de renseignements pour l'instant. Le CODIR de 8 membres a été entièrement renouvelé le 1^{er} juillet 2021 à la suite des élections communales.

Le **projet REGIO** suit son cours, les statuts des policiers communaux et cantonaux sont différents mais ils suivent tous la même formation.

La rumeur persistante que **Police Secours** serait transféré à la police cantonale est démentie par le municipal en charge.

La question de revenir à une **police communale** est à nouveau abordée par la COGEFI mais rapidement balayée par le municipal en charge qui nous fait la démonstration que les coûts seraient bien plus importants.

Le recours à des **sociétés privées** type Protectas pour des tâches spécifiques est préférée à celui des ASP (Assistant de Sécurité Publique), comme à Préverenges par exemple.

Une mise à jour générale des panneaux indicateurs est à l'étude.

Concernant les places dans les **abris de protection civile (PC)** on nous informe que le taux de couverture de la commune est de 74%. La décision fédérale de désaffectation des abris PC privés a été reportée à la suite de la guerre en Ukraine. Pour information le projet des Jordils comprendra un abri PC de 1'400 places.

12. ENFANCE ET JEUNESSE (pages 89 à 101)

La construction d'une **extension du collège des Pâquis** n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant. Faisant suite au préavis 02/21, l'appartement du concierge a été transformé en créant une nouvelle salle des maîtres et une salle de dégagement. Deux salles de classes ont été créées dans l'ancienne salle des maîtres. Toutes les classes sont occupées et nous avons la possibilité d'accueillir des élèves de Chavannes dans nos murs.

Un important taux de rotation a été noté parmi les employés du **parascolaire**, probablement en lien avec la particularité du travail mais peut être également dû à notre règlement du personnel qui semblerait moins attractif que celui d'autres communes.

Sur les 44 places de la **garderie des Pâquis**, 35 sont occupées par des enfants de Saint-Sulpice. Le processus d'imputation des charges de personnel et de conciergerie dans la garderie est à améliorer. Les coûts de conciergerie doivent être attribués à l'exploitation, ce qui n'a pas été fait en 2021. Selon la COGEFI toutes les communes concernées devraient adopter le même système d'imputation.

13. AFFAIRES SOCIALES (pages 102 à 106)

Pas de commentaires particuliers.

La COGEFI aimerait pouvoir disposer de la liste exhaustive et chiffrée des **soutiens et subventions non obligatoires** (vœu n°5). Elle est consciente que cette information existe dans les comptes mais elle est difficile à consolider.

La COGEFI constate que le projet de déplacement des **terrains de football et des vestiaires** n'a pas avancé en 2021. On nous informe que le coût d'un terrain synthétique est de CHF 1,5 Million et d'un terrain en herbe de CHF 1 Million. Ces coûts semblent freiner l'ardeur de développer ce projet. La COGEFI s'interroge sur la justification et la viabilité financière de ce déplacement. De plus en plus d'enfants quittent le club de Saint-Sulpice à cause de l'état des terrains et des vestiaires.

Le **tennis club** de Saint-Sulpice se porte bien, il continue de rembourser sa dette (voir le préavis 10/04).

Le club de **Taekwondo** voit ses membres augmenter de manière réjouissante.

On nous informe que le **club de plongée** est le plus grand de ce type en Suisse romande.

Dans l'ensemble le rapport de gestion 2021 satisfait la majorité de la COGEFI. Elle rappelle que la Municipalité en place n'a fonctionné que sur la moitié de l'année 2021. Elle émet cependant 5 vœux :

- Vœu n°1 : AUTORITE, mettre en place un processus de gestion en cas de crise au sein de la Municipalité
- Vœu n°2 : FINANCES, obtenir une répartition des entrées fiscales par classe de revenus
- Vœu n°3 : DEVELOPPEMENT DURABLE, modifier la composition de la commission municipale afin de respecter le règlement
- Vœu n°4 : INFRASTRUCTURE ET ENERGIE, obtenir une meilleure mise en évidence des économies sur l'éclairage public
- Vœu n°5 : VIE LOCALE, obtenir une vue générale des subventions et aides non obligatoires

16. CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à la majorité de 4 voix contre 3 que la COGEFI vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

Après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion 2021 de la Municipalité
- du rapport de la COGEFI chargée de son étude

Oùï les conclusions du rapport de la COGEFI et considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021

Au nom de la COGEFI

Le président

Le rapporteur

Rémy Pache

Jean-Pierre Jaton

Saint-Sulpice, le 6 juin 2022